

## **Déclaration préalable CAPA de titularisation des agrégés – jeudi 8 juillet 2021 SNES-FSU, SNEP-FSU**

Nous examinons ce jour la titularisation des stagiaires agrégés. Nous sommes une nouvelle fois dans l'incompréhension face à **l'absurdité des nouvelles règles que prétend imposer l'Administration, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi dite de Transformation de la Fonction publique** : il nous a été rappelé en Groupe de travail que les Organisations syndicales n'auraient désormais plus à être destinataires d'informations individuelles concernant l'ensemble des stagiaires.

**Comment assurer chaque stagiaire que sa situation a convenablement été examinée, comment informer chacun, si toutes les situations ne sont pas étudiées ?** Alors que nous disposions auparavant d'un tableau complet, nous permettant de vérifier l'intégralité des situations, d'interroger sur d'éventuelles anomalies, il nous a été rappelé à l'occasion du Groupe de travail, parce que nous posions des questions sur des stagiaires ne figurant pas au tableau, que nous n'avions plus, en principe, à connaître ces informations et que seules devaient nous être communiqués les dossiers de stagiaires ayant au moins un avis défavorable. Il se trouve pourtant que nous sommes bien de nouveau destinataires d'un tableau comportant également les avis favorables à la titularisation. A croire que l'Administration elle-même reconnaît le caractère absurde d'une telle rétention d'information... Puisque nous avons finalement bien accès à ces informations, nous aurons de nouveau des questions.

**On peut s'interroger sur la capacité et la volonté de l'Administration d'informer les stagiaires sur leur situation.** Nous dénonçons déjà chaque année le refus de transmettre aux stagiaires les rapports intermédiaires, alors que ceux-ci seraient bien sûr un outil précieux, pour ces collègues : la lecture de ces rapports les aiderait à identifier les axes de progrès, les évolutions à mettre en œuvre. L'Administration s'était engagée l'an dernier à communiquer ces rapports. Qu'en est-il finalement ?

Cette année, nous apprenons de plus que les résultats de titularisation, dont nous avons compris qu'ils seraient disponibles à la mi-juillet, ne seraient publiés que le 22 juillet, soit quinze jours après cette CAPA. Une date excessivement tardive ! Est-il besoin de rappeler combien la titularisation est lourde d'enjeux ? Les stagiaires doivent avoir l'information de leur titularisation ou non au plus tôt, pour se préparer au mieux à la prochaine rentrée, quelle que soit leur situation. Beaucoup changeront d'académie s'ils sont titularisés à l'issue de leur année de stage. Une information aussi tardive les confronte nécessairement à des difficultés matérielles supplémentaires, sans parler bien sûr des difficultés pour l'organisation des établissements ou pour l'identification des besoins en supports stagiaires. Nous ne comprenons pas ce qui empêche une communication plus précoce des résultats, que nous revendiquons.

Nous constatons par ailleurs que **les stagiaires finalement reçus au concours 2020 sur liste complémentaire sont tous considérés comme non évaluable**s. L'engagement avait pourtant été pris de ne pas pénaliser ces collègues, qui ont débuté leur année de stage au 1<sup>er</sup> novembre, sans en être en rien responsables. Ils ne sauraient être mis en difficulté. **Nous demandons que les stagiaires dans cette situation et qui ont été évalués positivement puissent être titularisés dès à présent.**

Malgré la préoccupation sans cesse mise en avant, dans les instances académiques, de réserver le meilleur accueil aux entrants dans le métier, nous n'en voyons pas toujours les manifestations concrètes. **Les stagiaires 2021-2022 ont d'ailleurs déjà de quoi se sentir mal accueillis : quand auront-ils accès à des informations fiables, via une circulaire rectorale portant sur les modalités d'affectation ?**

Le Groupe de travail qui a précédé cette CAPA trahit à lui seul, une nouvelle fois, le peu de cas fait par l'Administration de nos échanges sur le sujet. Situation inédite : **un seul représentant de l'Administration était présent pour ce groupe de travail.** Une seule personne donc, face aux élus agrégés, pour effectuer un travail qui a jusqu'ici toujours reposé sur plusieurs : présenter les dossiers, noter nos signalements et interrogations, répondre à nos questions, trancher sur certaines situations. **Manifestement, les échanges avec les représentants des personnels ne sont absolument pas la priorité du Rectorat. Et les conditions de travail des personnels de la DPE pas davantage.**

Dès lors, que nous n'ayons pu obtenir, à l'occasion de ce groupe de travail, que très peu de réponses, n'est guère surprenant. C'est qu'il y a d'autres priorités au Rectorat. Dans le même temps se tenait, semble-t-il, un séminaire, à l'initiative de Mme la Rectrice, d'une importance évidemment capitale, et qui mobilisait manifestement la quasi-totalité des personnels. Le groupe de travail portant sur la titularisation des agrégés stagiaires, pour lequel nous avons dû réclamer une date à plusieurs reprises, ne méritait clairement pas que l'Administration y consacre davantage de forces.

Pour en venir plus précisément à l'ordre du jour, donc aux situations individuelles des stagiaires : nous arrivons au terme d'une année exceptionnellement éprouvante pour les personnels, et pour l'ensemble du Service public d'éducation. Elle l'a été pour les enseignants et les personnels les plus aguerris. Il va de soi que **ce contexte totalement inédit doit être pris en compte dans l'avis porté sur la titularisation des stagiaires dont nous examinons la situation.** Cela n'a pourtant pas toujours été le cas, loin de là. C'est ainsi que nous avons de nouveau eu cette année 27 situations à examiner, un nombre extraordinairement élevé de stagiaires ayant reçu au moins un avis défavorable.

La situation sanitaire, qui a singulièrement compliqué la tâche de tous, est traitée comme un simple élément de contexte, sans conduire nécessairement à une évaluation plus favorable aux stagiaires. On voit même que, lorsque le contexte sanitaire est évoqué, c'est parfois pour préciser que tel stagiaire n'a pas su mettre en œuvre les adaptations nécessaires. C'est encore pour faire de la « demi-jauge » un facteur facilitant la mise en œuvre de l'enseignement, quand on sait au contraire toute la faculté d'adaptation qu'exige ce fonctionnement. Alors que les stagiaires devraient être pleinement considérés comme des enseignants en formation, on attend d'eux, y compris dans ce contexte exceptionnel, la même maîtrise de l'ensemble des compétences que celle attendue de titulaires... Il faut dire que **les stagiaires continuent d'être utilisés comme moyens d'enseignement à part entière, y compris en étant convoqués pour corriger et évaluer les épreuves du baccalauréat et du DNB, dans les conditions rocambolesques que nous connaissons.**

Malgré la difficulté indéniable de cette année, le Ministère a cru bon d'imposer un entretien professionnel aux lauréats du concours 2020 qui n'avaient pas eu à se présenter à l'oral. Nous avons dénoncé le principe de cette nouvelle épreuve, aux contours flous, et dont les attentes ont fait l'objet de présentations propres à induire en erreur les stagiaires concernés.

L'étude des dossiers le démontre : **l'entretien professionnel a représenté une surcharge de travail ; les attentes n'en ont pas été comprises. Il s'est donc avéré inutile, conduisant à des avis défavorables pour des stagiaires dont les grandes qualités sont attestées par le reste de leur dossier.** C'est le cas pour neuf collègues. L'administration rectorale a d'ailleurs reconnu qu'il n'était pas possible de prendre en compte cette partie de l'évaluation en proposant dès le groupe de travail la titularisation pour les collègues concernés. Nous ne pouvons être qu'en accord avec ce choix. Nous ne pouvons qu'espérer qu'il sera aussi celui de l'Inspection générale, dont nous ignorions encore certains avis, à la veille de cette CAPA. Nous demandons que cette règle s'applique aussi pour les certifiés.

Concernant l'entretien professionnel, nous avons interrogé à l'occasion du GT sur la situation des stagiaires qui n'avaient pas eu cet entretien, sans qu'il semble y avoir de raison à cela. Nous attendons sur ce point des explications.

Une nouvelle fois cette année, **des avis défavorables sont portés sur des collègues déjà titulaires dans le corps des certifiés**. Cela concerne sept situations. Comment les difficultés n'auraient-elles pas été repérées auparavant ? Si ces difficultés étaient connues de l'Administration, pourquoi les personnels n'ont-ils pas bénéficié d'un accompagnement soutenu (tuteur, temps dégagé pour la formation, stage à mi-temps...) ? **Nous demandons que les collègues déjà titulaire dans le corps des certifiés, qui se sont formés et ont été reçus au concours de l'agrégation, faisant ainsi la preuve de leur grande maîtrise disciplinaire, soient titularisés dans le corps des agrégés.**

Pour les situations qui restent à trancher à l'occasion de cette CAPA, nous rappelons que le renouvellement de stage, loin d'être anodin, a des conséquences importantes sur l'avancée dans la carrière, et qu'il est susceptible de mettre les collègues en grande difficulté (mutation rapportée...).

**La formation se poursuit tout au long de la carrière, tout particulièrement durant les années qui suivent la titularisation, sur lesquelles nous rappelons notre revendication d'un allègement de service permettant aux collègues entrant dans le métier de continuer à se former.**

L'expertise disciplinaire dont atteste la réussite au concours de l'agrégation, mais aussi la capacité de progresser et les qualités d'écoute, de réflexion, de remise en question, qui sont soulignées dans plusieurs dossiers devraient permettre la titularisation des stagiaires concernés.

**L'étape de la titularisation reste un moment anxiogène pour de nombreux stagiaires, notamment en raison du manque de transparence qui entoure cette opération. Nous rappelons nos revendications :**

- La communication régulière des rapports (chef d'établissement, tuteur, inspecteur) aux collègues concernés afin de les guider et de les aider à améliorer leur pratique.
- La tenue d'une CAPA pour tous les professeurs certifiés sur le modèle de celle des agrégés pour garantir un contrôle des opérations par les élus des personnels. Le paritarisme ne doit pas être détruit mais renforcé et élargi.
- Une communication plus précoce des résultats de titularisation afin de permettre aux collègues d'anticiper et de préparer l'année suivante, notamment en cas de renouvellement ou de prolongation.
- Un cadrage national des INSPE, avec une clarification des critères motivant l'avis de leur directeur (qui n'ont à ce jour jamais clairement été communiqués).

Nous rappelons **nos principales revendications concernant l'entrée dans le métier et en particulier les conditions d'exercice des stagiaires**. L'enjeu n'est pas mince puisqu'il s'agit de restaurer l'attractivité de nos métiers. Nous demandons l'affectation des stagiaires sur 1/3 de leur ORS, cette quotité pouvant être prise sur le service du tuteur, ainsi déchargé, plutôt qu'en soustrayant des postes au mouvement ou aux BMP disponibles pour y asseoir des TZR. Nous demandons une revalorisation de l'indemnité de tuteur.

La réforme de la formation va dans un tout autre sens. Le Ministre Blanquer, tout en portant le concours à la fin du M2 dès la session 2022, annonce des épreuves « plus professionnelles » et entérine l'utilisation d'étudiants, sans formation suffisante, comme moyens d'enseignement. Le montant de la rémunération de ces contractuel alternants, comme celui de l'indemnité de leur tuteur témoigne du mépris de l'employeur pour ses personnels.

Le projet d'ensemble : fonder la formation sur la pratique, le compagnonnage et l'imitation, plus que sur les compétences disciplinaires et les capacités réflexives, au prix d'une entrée dans le métier par la précarité. La FSU porte un tout autre projet pour améliorer la qualité de la formation et l'attractivité des métiers. **Plus que jamais, la formation initiale des enseignant·es est un enjeu fondamental pour l'école de demain. Le Ministère ne peut la sacrifier !**